



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.WAT/SEM.4/2004/1
23 septembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS et RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
LA PROTECTION ET L'UTILISATION DES COURS D'EAU
TRANSFRONTIÈRES ET DES LACS INTERNATIONAUX

Séminaire sur le rôle des écosystèmes en tant que «fournisseurs d'eau»
(Genève, 13 et 14 décembre 2004)

PROGRAMME DU SÉMINAIRE
Présentation et demande de communications

Introduction

1. Le Séminaire sur le rôle des écosystèmes en tant que «fournisseurs d'eau» se tiendra les 13 et 14 décembre 2004 à Genève, au Palais des Nations, à l'invitation du Gouvernement suisse.
2. Ce Séminaire réunira des décideurs, des juristes, des économistes, des administrateurs, des techniciens et des représentants du secteur privé et d'organisations non gouvernementales (ONG), spécialisés dans les domaines de la gestion des eaux, la foresterie, la protection des sites et de la nature, etc.
3. La préparation du Séminaire est assurée par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) de la Suisse et par le secrétariat de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), en étroite collaboration avec le secrétariat de la Convention de 1971 relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar). Le Comité du bois de la CEE, la Commission européenne des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et son Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants de montagne, ainsi que la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, ont été invités à coopérer.

I. OBJECTIFS

4. Le Séminaire sera l'occasion, pour les représentants des gouvernements, de rencontrer des experts d'organisations internationales, d'ONG et du secteur privé, et de mettre en commun des connaissances sur le rôle des forêts et des zones humides dans le cycle de l'eau ainsi que sur les avantages qu'il y a à exploiter durablement ces dernières, à les protéger et à les remettre en état, afin de garantir une gestion durable des eaux et, partant, un développement durable. Ce sera également l'occasion de recueillir des données d'expérience sur les meilleures pratiques et les mesures concrètes adoptées dans la région de la CEE pour intégrer la question des forêts et des zones humides dans la gestion durable des eaux.

5. Le Séminaire débouchera sur des recommandations tendant à promouvoir l'adoption de politiques et stratégies intégrées et à faciliter leur mise en œuvre. Ces recommandations seront présentées à la treizième session de la Commission du développement durable (qui se tiendra à New York du 11 au 22 avril 2005) et soumises pour adoption aux Parties à la Convention sur l'eau, à l'occasion de leur quatrième réunion en 2006. Le Séminaire devrait également encourager la mise sur pied d'activités pratiques menées conjointement aux niveaux international, régional, transfrontalier, national et local, et le compte-rendu de ces débats fera l'objet d'un examen lors de la neuvième session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar (prévue à Kampala du 7 au 15 novembre 2005).

6. En outre, en 2005 sera organisé un second séminaire sur les services environnementaux et le financement de la protection et de l'exploitation durable des écosystèmes, dont l'objet sera plus particulièrement d'examiner les aspects économique et financier. Ce sera l'occasion d'analyser des données d'expérience sur la solidarité entre les populations implantées en amont et celles implantées en aval, en tenant compte en particulier des pratiques de protection et d'utilisation durable des écosystèmes (forêts et terres humides) s'appuyant sur des instruments économiques novateurs comme la rémunération des services écologiques, à l'aide d'exemples de partenariats réussis entre secteur public et secteur privé ou entre différentes entités du secteur public.

II. PARTICIPATION

7. Peuvent participer au Séminaire des représentants des Parties à la Convention sur l'eau, des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et de grands groupes, y compris du secteur privé.

8. En vue d'assurer le succès des travaux, il est suggéré que les délégations gouvernementales aient à leur tête des hauts représentants issus de ministères et comprennent des représentants de divers échelons des administrations.

9. La participation au Séminaire est gratuite. Les participants devront néanmoins prendre à leur charge les frais de voyage et de séjour.

10. Le Gouvernement suisse, qui organise cette réunion, envisage de défrayer en partie les experts des pays en transition, sous réserve que ceux-ci présentent des rapports nationaux, des documents de travail ou des exposés liminaires. Les demandes d'aide financière doivent être adressées **au plus tard le 1^{er} novembre 2004** au secrétariat de la Convention sur l'eau.

III. THÈMES DE DISCUSSION

11. Le Séminaire s'articulera autour des thèmes suivants, qui feront chacun l'objet d'un ou plusieurs exposés liminaires en guise de présentation.

A. Protection et remise en état des écosystèmes liés à l'eau

12. Le débat sera axé sur:

- les meilleures pratiques de protection, d'exploitation durable et de remise en état des forêts et des zones humides en relation avec la gestion durable des eaux;
- les mesures spécifiques aux écosystèmes liés à l'eau, qui sont mises en œuvre en vue de garantir un approvisionnement en eau de bonne qualité et de préserver la santé humaine;
- les méthodes créatives, les solutions novatrices et les projets d'assainissement visant à assurer le retour à l'état naturel des cours d'eau touchés et à protéger et remettre en état les zones humides et les forêts, dans le contexte de la gestion des eaux, y compris les aspects économiques des solutions appliquées;
- les procédures de surveillance, d'évaluation et d'information.

B. L'approche intégrée, outil de développement

13. Le débat sera axé sur:

- la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et les outils connexes qui permettent de promouvoir une approche intégrée et la coopération intersectorielle;
- la mise en commun des informations par les autorités et institutions concernées et la diffusion parmi ces dernières des meilleures pratiques aux niveaux local, national et international;
- la sensibilisation du public et les campagnes d'information sur le rôle des écosystèmes en tant que «fournisseurs d'eau»;
- la participation du public à la protection, l'exploitation durable et la remise en état des écosystèmes liés à l'eau;
- les mesures de renforcement des capacités, notamment par l'élaboration de programmes de recherche multisectoriels et pluridisciplinaires;
- le rôle du secteur privé et le financement des projets;
- les possibilités de création d'emplois dans le domaine de la remise en état des bassins hydrographiques et des écosystèmes liés à l'eau selon des principes écologiquement viables et socialement équitables;

C. Dimensions juridique et administrative

14. Le débat sera axé sur:

- les cadres juridique et administratif au niveau national qui relie la protection, l'exploitation durable et la remise en état des forêts et des zones humides à la gestion des eaux;
- les cadres juridique et administratif aux niveaux transfrontalier, régional ou international qui relie la protection, l'exploitation durable et la remise en état des forêts et des zones humides à la gestion des eaux, y compris les politiques et la législation de l'Union européenne;
- les initiatives et mécanismes permettant d'assurer la coordination de la planification et la mise en œuvre des mesures entre les autorités chargées de la gestion des eaux, des forêts et des zones humides, ainsi qu'avec les autres parties prenantes concernées, aux niveaux local, national, transfrontalier et régional, y compris les plans d'action conjoints et le rôle des organes communs (tels que les commissions fluviales);
- les budgets nationaux pour la protection et la remise en état des écosystèmes liés à l'eau, notamment l'évolution récente du financement dans ce domaine;
- les lacunes des politiques et législations existantes.

D. Recommandations

15. Le débat portera principalement sur les mesures qui pourraient être prises, à l'échelle de la région de la CEE et aux niveaux mondial, sous-régional et national, pour promouvoir des politiques et stratégies intégrant la question des forêts et des zones humides dans la gestion durable des eaux, et pour faciliter leur exécution.

IV. DOCUMENTS ÉTABLIS POUR LE SÉMINAIRE

A. Rapports nationaux et documents de travail

16. Les pays sont invités à présenter des rapports nationaux sur leur expérience et sur les mesures qu'ils ont prises pour intégrer la question des forêts et des zones humides dans la gestion des eaux, en y incluant un descriptif des meilleures pratiques et des études de cas, et en les structurant selon un schéma préalablement fourni. Les organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, et les grands groupes sont également invités à présenter des documents de travail sur les thèmes du séminaire.

17. Les rapports nationaux et les documents de travail devront être présentés **au plus tard le 1^{er} novembre 2004**, dans l'une au moins des trois langues de travail (anglais, français ou russe); ils seront reproduits dans la (les) langue(s) originale(s).

18. Les rapports nationaux et les documents de travail ne devront pas dépasser 15 pages, graphiques et tableaux compris. Le texte de ces communications devra être présenté en format Microsoft Word et envoyé au secrétariat par courrier électronique et/ou sur disquette. Il devra comporter le titre de la communication, ainsi que le nom complet de tous les auteurs et leurs

coordonnées professionnelles (adresse postale, numéros de téléphone et de télécopie, adresse courriel). Le NOM DE FAMILLE des auteurs devra être dactylographié en majuscules. Les graphiques devront être en noir et blanc et toutes les légendes éventuelles devront être rédigées en anglais, en français ou en russe. Les photographies ne pourront pas être reproduites. Les notes de bas de pages, sources et références devront être réduites au minimum.

B. Exposés liminaires

19. Les intervenants qui auront été invités à le faire présenteront des exposés liminaires sur les principaux thèmes du Séminaire.

C. Documents d'information

20. Les participants souhaiteront peut-être apporter pour le Séminaire des documents d'information pertinents à distribuer. Ils devront en fournir un nombre suffisant d'exemplaires (par exemple, 100 en anglais, 20 en français et 30 en russe, ou 150 en anglais si le document n'est soumis que dans cette langue). Les documents d'information ne seront pas examinés pendant les séances de travail du Séminaire.

21. Toute demande concernant le Séminaire ainsi que les communications et les documents sont à adresser à:

Secrétariat de la Convention sur l'eau
Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU)
Palais des Nations, Bureau 311
8-14 avenue de la Paix
CH-1211 Genève 10 (Suisse)
Téléphone: (+41) 22 917 2373, 2463 ou 1499
Télécopie: (+41) 22 917 0107
Courrier électronique: water.convention@unece.org

V. ORGANISATION DES DÉBATS PENDANT LES SÉANCES DE TRAVAIL

22. Les langues de travail du Séminaire seront l'anglais, le français et le russe.

23. Au début de chaque séance, les intervenants qui auront été invités à le faire présenteront leurs exposés liminaires. Il y aura ensuite un débat sur la base de ces exposés ainsi que des rapports nationaux et des documents de travail pertinents.

24. À l'exception de ceux qui auront expressément été invités à le faire, les auteurs des documents de travail ne sont pas censés présenter oralement leurs communications. Ils sont toutefois instamment invités à participer activement aux débats et à compléter les renseignements contenus dans leurs documents en signalant tout fait nouveau qu'ils jugeraient intéressant. À la fin de chaque débat, le Président résumera les principaux points abordés, tirera des conclusions et proposera des projets de recommandations.
